



Chômage Corona

MAUVAISE SURPRISE FISCALE EN VUE POUR LES TRAVAILLEURS CONCERNÉS

Suite à la crise du coronavirus, de nombreux travailleurs se sont retrouvés en chômage temporaire Corona. Lorsque celui-ci a été mis en place, les organisations syndicales se sont battues pour limiter les conséquences économiques de cette situation sans précédent pour les travailleurs. Les allocations de chômage temporaire Corona ont ainsi été fixées à 70% du salaire brut plafonné du travailleur (au lieu des 65%) + un complément de € 5,63/jour payé aussi par la collectivité. De cette manière, les travailleurs avaient l'impression de garder leur pouvoir d'achat net presque intact !

Pour embellir encore un peu plus ce tableau et éviter les mouvements de grogne, **le Gouvernement a dans le même temps décidé de ramener le précompte professionnel prélevé sur les allocations de chômage à 15% (au lieu de 26%).** Cette mesure permettait aux travailleurs à l'arrêt de percevoir plus sur leur compte en banque lors du versement des allocations de chômage. Plus tout de suite... mais c'est un miroir aux alouettes... attention au retour de bâton... Cette mesure a également eu pour conséquence que le versement anticipé d'impôt pour ces chômeurs a été moindre. **Et ils pourraient en faire lourdement les frais lors du calcul d'imposition de l'exercice 2020.** En effet, la réduction de précompte n'avait réellement d'intérêt que si ce précompte était libératoire... Une fois payé, rien d'autre n'aurait plus été dû ! Mais ce précompte n'a jamais été reconnu comme libératoire. **En fait, c'est une simple avance de trésorerie qu'il va maintenant falloir rembourser !**

La FGTB a fait le calcul. Les personnes qui ont connu du chômage temporaire dit « Corona » en 2020 risquent de devoir payer € 1.000 à € 1.500 d'impôts en plus.

Dans le calcul fiscal lié à l'imposition, les allocations de chômage viennent en effet s'ajouter au salaire perçu par le travailleur. Ce qui conduit à un taux d'imposition oscillant entre 30 et 35%. **Le précompte professionnel de 15% prélevé anticipativement sur le chômage Corona sera donc largement insuffisant pour combler le manque et il faut s'attendre à un surplus d'impôt pour tous les travailleurs concernés.** À nouveau, ce sont eux qui risquent de faire les frais de la crise.

La FGTB avait déjà tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Elle avait en effet demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures similaires à celles en vigueur pour le droit passerelle des indépendants. **La solution aurait été de transformer le prélèvement de 15% opéré avant versement en précompte libératoire. De ce fait, l'allocation versée n'aurait plus fait l'objet d'une taxation a posteriori.** Demande refusée pour une question budgétaire... L'argent qu'on peut trouver pour les entreprises et les indépendants n'a pas été trouvé pour les salariés.

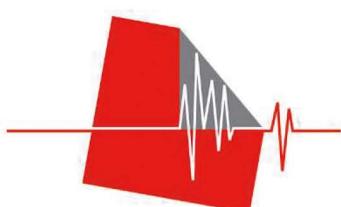
Le chômage Corona a permis aux entreprises de faire le gros dos, de ne pas licencier et donc d'économiser le passif social. Le complément de € 5,63/jour leur a permis de ne payer que peu de compléments patronaux. Le chômage Corona a permis d'avoir un formidable outil de flexibilité (les travailleurs viennent travailler quand l'entreprise en a besoin). Il a enfin permis de garder la main d'œuvre qualifiée. Pendant ce temps-là, les travailleurs ont eu l'impression de ne rien perdre de leur pouvoir d'achat... **L'heure des comptes a sonné et l'addition pourrait être plus qu'amère pour beaucoup de travailleurs.** Remettons cela en perspective avec le fait qu'il n'y a toujours pas de certitude que les périodes de chômage Corona soient assimilées pour les vacances 2021-2022 ni pour les primes de fin d'année...

Pour rappel, ce sont les travailleurs salariés qui cotisent à la sécu et qui mettent la main au portefeuille pour la fiscalité... Un juste retour des choses, vous avez dit ?

Nous dénonçons vivement cette situation. Dans cette crise où les travailleurs semblent être les éternels laissés-pour-compte, le verdict tombera au moment où les travailleurs recevront leur feuille d'imposition et celle-ci risque d'avoir un goût amer. Injuste !

Dernier point, **les employeurs refusent d'alimenter davantage le fonds de fermeture pour les entreprises ou d'augmenter les plafonds d'intervention.** Le FFE, c'est le fond qui intervient lorsque votre entreprise tombe en faillite et qui vous indemnise forfaitairement. Les plafonds d'intervention sont si bas que beaucoup de travailleurs y perdent encore si leur entreprise tombe en faillite.

Perdants avec le chômage Corona, perdants en cas de faillite... Le 29/03, quand nous ferons grève, c'est aussi avec ce genre de problématique en tête que nous le ferons !



SETCa

FGTB

www.setca.org